



COMMUNIQUE DE PRESSE – 23 mai 2024

Distorsions de concurrence : l’Autorité européenne de sécurité des aliments valide l’acétamipride, toujours interdite en France

Alors que nos cultures subissent déjà les attaques d’insectes ravageurs et que les agriculteurs sont démunis pour y faire face, l’Autorité européenne de santé des aliments, l’EFSA, vient de rendre un avis sur l’acétamipride, substance active autorisée et utilisée partout en Europe, mais interdite en France.

En 2020, la France, soucieuse de la biodiversité et de la santé de sa population, a fourni à la Commission européenne de nouvelles données scientifiques visant à démontrer la toxicité de l’acétamipride, dans le but de faire interdire cette substance active au niveau européen. Dans un avis rendu en janvier 2022, l’EFSA avait réfuté les allégations de la France, tout en recommandant d’évaluer cette substance active à l’aune de ses nouveaux critères.

Dans son nouvel avis en date du 15 mai, l’EFSA souligne la nécessité de recueillir des données complémentaires pour mieux appréhender les propriétés de neurotoxicité de l’acétamipride. Ne pouvant statuer à ce stade sur l’innocuité de la substance active pour la santé humaine, l’EFSA recommande d’abaisser la Limite Maximale de Résidu (LMR) pour 38 produits agricoles.

Pour de nombreuses productions (betteraves sucrière et potagère, noisettes, pommes de terre, carottes, radis, navets, oignons, échalotes, maïs doux, endives, lentilles, poireaux, rhubarbes, riz), les LMR existantes sont au niveau minimal depuis des années et respectent donc déjà ces recommandations de l’EFSA.

D’autres productions, comme les pommes et les poires, pourront se conformer aux nouveaux seuils proposés par l’EFSA, dans la mesure où l’acétamipride est employée à un stade précoce de la culture, bien en amont de la récolte.

Ainsi, l’EFSA valide le maintien de l’autorisation de l’acétamipride au niveau européen, en améliorant les connaissances techniques sur cette molécule et en accentuant le niveau de protection des consommateurs européens par mesure de précaution.

Au regard de ces éléments scientifiques, nos organisations appellent une nouvelle fois le Gouvernement à revenir sur l’interdiction de l’acétamipride qui pénalise injustement les agriculteurs français. En effet, cette interdiction affaiblit notre souveraineté alimentaire et nos filières, au profit de productions importées toujours plus nombreuses, et ayant bénéficié de cette protection, ce qui, *in fine*, ne protège pas davantage le consommateur français.

Contacts presse

CGB (Betteraviers) : Carine MEIER cmeier@cgb-france.fr - 06 27 05 23 80

FNAMS : Valérie TRIJEAN valerie.trijean@fnams.fr - 06 83 86 86 85

FNP Fruits : Gilles BARAIZE g.baraize@fnpfruits.fr - 06 75 17 54 75

Légumes de France : Sylvestre BERTUCELLI s.bertucelli@legumesdefrance.fr - 06 45 20 00 35

Association Nationale Pommes Poires : Sandrine GABORIEAU

s.gaborieau@pommespoires.fr - 06 10 62 70 74

FN3PT : Bernard QUERE bernard.quere@fn3pt.fr - 01 44 69 42 60

ANPN : Jean-Charles CAZALE jccazale@orange.fr

UNPT : unpt@producteursdepommesdeterre.org - 01 44 69 42 45

UFS : Vanessa LAI - vlai@gs-com.fr - 06 03 51 61 89